

FÊTE DE L'HUMA > page 4
Syndicalisation, Débats
et Camaraderie

CCN > page 10
Agenda Syndical 2023 :
Vers l'unité et l'action

CULTURE(S) > page 11
Cinéma, lecture...

Campagne saisonniers :

la Fédération sur le terrain

LE TRAVAIL N'A PAS DE SAISON

LA FÉDÉRATION CGT COMMERCE ET SERVICES S'EST ENGAGÉE DANS
LES INITIATIVES « SAISONNIERS » DES UDS ET ULS EN RÉGION APRÈS LE
LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ANNUELLE À AVIGNON / PAGE 6

échanges

Sommaire no/ 424

4

FÊTE DE L'HUMA

Retrouvez-nous à la Fête de l'Huma : syndicalisation, débats et camaraderie

4

BREVE

Grève Casino-jeux d'Enghien-les-Bains : victoire éclatante pour les travailleurs !

5

JURIDIQUE

Enregistrement d'un entretien préalable au licenciement

6

CAMPAGNE SAISONNIERS

Campagne saisonniers : la fédération sur le terrain

9

BREVE

Le CFN : Un rendez-vous syndical incontournable !

10

CCN

Agenda Syndical 2023 : Vers l'unité et l'action

11

CULTURE(S)

Cinéma
Le procès Goldman, À ma Gloria,
Lecture
L'enragé.

DÉBATS
CONCERTS 4
VENDREDI 15 SEPTEMBRE
11h30 - Inauguration
14h - Ambiance musicale
20h - Concert : DJ Victor
SAMEDI 16 SEPTEMBRE
12h - Débat : Elections TPE,
Invitée : Sophie Binet,
secrétaire générale de la CGT
14h00 - Débat : Les luttes dans nos secteurs
Invité : Sébastien Mespplier,
secrétaire général de la Fédération
CGT Mines et Energies
18h - Ambiance musicale
20h - Concert : DJ Victor
DIMANCHE 17 SEPTEMBRE
10h - Ambiance musicale



5



6

échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris - Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-Cl-01 60 90 55 00

Dépôt légal : septembre 2023

Tirage moyen : 14185 exemplaires



10

Un été de lutte et de défis sociaux précède une rentrée explosive !



Elhadji Niang, secrétaire fédéral

Comme d'habitude, l'été a été marqué par la mise en place de réformes injustes, telles que celles de l'assurance chômage et des retraites, qui ont suscité une vive indignation parmi les travailleurs et travailleuses. Ces réformes, parmi tant d'autres, continuent de diviser et d'opprimer la population, mais la résistance persiste.

Les militants courageux qui ont dénoncé ces injustices ont subi les pressions du gouvernement, comme en témoigne la convocation du camarade Sébastien Menesplier, membre du bureau confédéral, par la gendarmerie. Face à cette agression, nous ne reculerons pas et apportons tout notre soutien à notre camarade.

Cette rentrée est aussi marquée par les élections professionnelles qui se multiplient dans les grandes entreprises comme dans les petites. Pour la CGT, c'est l'occasion de conjuguer lutte, revendication et engagement électoral. Les élections dans les TPE concernent chacun d'entre nous, car de nombreux salariés de ces enseignes méconnaissent leurs droits. Le déploiement des ressources de la CGT dans les départements peut faire la différence si nous en faisons une priorité.

Dans ce contexte, la Fête de l'Huma rouvre ses portes du 15 au 17 septembre 2023. Comme chaque année, la Fédération CGT Commerce et Services tiendra son stand pour des débats, des réflexions sur les questions d'actualité, mais aussi pour mettre en lumière les luttes victorieuses dans nos secteurs et au sein de la CGT. N'oublions pas l'aspect festif de cet événement auquel organisateurs et visiteurs ne sauraient échapper.

La lutte est synonyme de réflexion et de combativité ! 

FÊTE DE L'HUMA

RETROUVEZ-NOUS À LA FÊTE DE L'HUMA : SYNDICALISATION, DÉBATS ET CAMARADERIE

La Fédération a le plaisir d'accueillir sur son stand, pour la 7ème fois sur la fête de l'Humanité, les travailleurs du commerce et des services, et bien entendu de tous horizons professionnels, qui participent à ces trois jours, du 15 au 17 septembre 2023 à la base 217 de Brétigny-sur-Orge. L'inauguration est prévue le vendredi 15 à 11h30.

Cédric Hafner, secrétaire fédéral

Un espace syndicalisation sera accessible à toutes et tous pour permettre d'échanger avec les personnes qui viennent se renseigner sur la possibilité de rejoindre un collectif dans leur branche d'activité ou leur entreprise. Du matériel y sera également disponible.

S'il est toujours agréable de se retrouver entre camarades pour prendre un rafraîchissement sur notre terrasse, et s'engager dans des discussions passionnées, la principale raison d'être de notre participation est de proposer du contenu syndical.

**DÉBATS
CONCERTS**

Programme

VENDREDI 15 SEPTEMBRE
11h30 - Inauguration
14h - Ambiance musicale
20h - Concert : DJ Victor

SAMEDI 16 SEPTEMBRE
12h - Débat : Élections TPE,
Invitée : Sophie Binet,
secrétaire générale de la CGT
14h00 - Débat : Les luttes dans nos secteurs
Invité : Sébastien Mènesplier,
secrétaire général de la Fédération
CGT Mines et Énergies
18h - Ambiance musicale
20h - Concert : DJ Victor

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

On est ici ! Retrouvez-nous sur notre stand, avenue Roland Leroy.



avec la participation de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, et le deuxième à 15h30 sur le thème des Lutttes avec la participation de Sébastien Mènesplier, secrétaire général de la Fédération CGT Mines-Energie.

L'équipe fédérale, qui se relaie pour assurer à toutes et tous les meilleures conditions d'accueil, vous attend : retrouvez-nous sur le plan. ①

... en bref...

GRÈVE CASINO-JEUX ENGHEN-LES-BAINS : VICTOIRE ÉCLATANTE POUR LES TRAVAILLEURS !

••• Une grève de six jours des caissiers centraux du Casino Barrière d'Enghien-les-Bains, avec le soutien de la CGT, a abouti à des avancées majeures. Revendiquant une révision salariale équitable basée sur l'ancienneté et les qualifications, les travailleurs ont lancé une mobilisation le 9 juillet avec une pétition. Le 13 juillet, un piquet de grève a été établi, perturbant le casino. Le 18 juillet, un accord historique a été conclu : les caissiers deviennent des agents de maîtrise, avec des augmentations mensuelles allant de 100 à 350 euros selon l'ancienneté, à partir de juillet 2023. Cette victoire inspire d'autres casinos pour des conditions de travail équitables, marquant une étape cruciale pour les droits des travailleurs. La solidarité syndicale et la détermination ont montré leur efficacité. **Michaël Da Costa** •••

Enregistrement d'un entretien préalable au licenciement.

Christian Saffache,

Pôle juridique



Un représentant du personnel, dans notre cas un délégué syndical, assiste un salarié lors d'un entretien préalable à un éventuel licenciement et enregistre l'entretien sans prévenir l'employeur.

L'employeur estime que l'élu a commis une faute et dépose plainte pour atteinte à la vie privée.

Quelques rappels :

Lorsqu'un salarié est convoqué à un entretien préalable pouvant déboucher sur un éventuel licenciement, il peut décider d'être assisté pendant la durée de cet entretien.

Le salarié peut porter son choix sur n'importe quel salarié, qu'il soit élu ou non.

Pendant l'entretien, le salarié qui assiste la personne convoquée, doit voir sa rémunération maintenue, ainsi que ses éventuels frais remboursés (déplacement en sus du trajet habituel, heures accomplies en dehors de l'horaire habituel, etc...)

S'il s'agit d'un élu la durée de l'entretien n'est pas déduite de son crédit d'heures de délégation dues au titre de ses mandats.

Dans la pratique il est conseillé de choisir un élu actif qui connaît la procédure disciplinaire et pourra apporter son aide au salarié, en sus de s'assurer du bon déroulement de l'entretien. Lors de cet entretien la personne qui assiste le salarié peut prendre des notes afin, si nécessaire, d'établir un compte-rendu de l'entretien remis au salarié pour lui permettre d'assurer sa défense devant le conseil de prud'hommes.

Dans notre cas, le délégué syndical, avait enregistré l'entretien sans en informer l'employeur.

L'employeur l'ayant appris, décide de porter plainte

au pénal contre le délégué syndical au visa de l'article 226-1 du Code Pénal qui punit le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui. Que ce soit en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ou en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

L'instruction de la plainte aboutit à une ordonnance de non-lieu.

L'employeur fait appel devant la chambre de l'instruction qui confirme la décision du juge d'instruction, jugeant qu'il ne ressort nullement de l'instruction que l'employeur aurait fait part à ses interlocuteurs, lors de l'entretien préalable, de sa situation personnelle, financière ou familiale et que l'entretien préalable entre dans le cadre de la seule activité professionnelle de l'employeur. L'employeur forme un pourvoi en cassation.

La Cour de Cassation rejette le pourvoi aux motifs que le délégué syndical ayant assisté le salarié lors de son entretien préalable au licenciement et ayant enregistré la conversation à l'insu de l'employeur n'a pas commis de faute. Puisque l'arrêt attaqué a bien énoncé que l'entretien entre dans le cadre de la seule activité professionnelle de l'employeur.

Les juges concluent que son enregistrement n'est, dès lors, pas de nature à porter atteinte à l'intimité de sa vie privée, même si les propos enregistrés ont été tenus dans un lieu privé.

Elle finit en indiquant que la chambre de l'instruction a fait l'exacte application de l'article 226-1 du code pénal.

Cet arrêt ne se prononce pas sur la possibilité d'une utilisation lors d'un litige prud'hommal (l'enregistrement étant à priori illicite), mais la chambre sociale assouplit sa position sur la recevabilité de certaines preuves.

Un enregistrement pourra très utilement servir à établir un compte-rendu, qui pourra être produit lors du litige prud'hommal sans obligatoirement informer l'employeur de cet enregistrement (dans l'attente d'une position sur ce point).

Cour de cassation, chambre criminelle, 12 avril 2023, n° 22-83.581. 



La Fédération CGT Commerce et Services s'est engagée dans les initiatives « saisonniers » des Uds et Uls en région, après le lancement de la campagne annuelle à destination des travailleurs saisonniers et des jeunes en job d'été. Depuis des années, la CGT organise des actions sur le terrain, à la rencontre et en soutien de ces travailleurs et travailleuses.

Campagne saisonniers : LA FÉDÉRATION SUR LE TERRAIN

Notre présence dans les régions !

Comme à chaque période estivale, les structures CGT étaient présentes et visibles dans les régions de France. Là où se concentrent les saisonnières et saisonniers, des bords de plage aux exploitations agricoles en passant par les parcs d'attraction et tous les commerces, nos militants CGT ont organisé des stands éphémères et ont arpenté les rues, tout au long de la saison estivale.

Sur ces stands ou dans les rues, les camarades ont informé les travailleuses et travailleurs sur leurs droits et tiendront des permanences régulières dédiées aux saisonnières et saisonniers et aux jeunes en leur remettant le guide des saisonniers. (Que l'on peut retrouver en format numérique sur le site de la CGT)

Cette année, même si le contexte sanitaire est plus favorable à l'embauche de saisonnières et saisonniers, les difficultés de recrutement se sont accentuées et les employeurs ont beaucoup de mal à trouver la main d'œuvre dont ils auront besoin pour accueillir les touristes cet été... Conditions de travail, rémunération inadéquate, et horaires sont autant de raisons pour lesquelles ces secteurs peinent à recruter aujourd'hui.

En ce début d'été, et même si les thématiques sont hélas aussi valables en hiver, reviennent les problématiques propres aux travailleurs saisonniers. D'autant que s'ils ont été annoncés en grandes pompes par le gouvernement, les quinze engagements prétendant améliorer les conditions d'emploi de ces travailleurs apparaissent comme une coquille vide. Il y a des petites mesures sur le recrutement, le logement ou encore la formation, mais c'est vraiment à minima !



Au sujet du recrutement et alors que la saison va commencer, le secteur HCR est toujours à la recherche de 150 000 saisonniers. Or, malgré ces difficultés, le patronat reste sourd à la question de l'attractivité des salaires. Dans le tourisme social et familial, un avenant a été signé en novembre 2022, pour application en janvier 2023.

Hausse des salaires : la seule réponse au manque d'attractivité des emplois :

Le problème de l'attractivité des salaires n'est pas nouveau, les premières études concernant les difficultés de recrutement du secteur datent d'il y a dix ans ! La situation est inquiétante et encore plus quand on prévoit une hausse de 36% des besoins en recrutement pour les Jeux Olympiques à Paris. Malgré cela, rien ne change. On se plaint, mais personne ne réagit !!!

Les travailleurs ne sont plus prêts à travailler à n'importe quel prix, et ils ont raison. On a tendance à oublier que ce travail implique non seulement des compétences, mais aussi des journées avec des coupures et des horaires parfois complexes, notamment s'effectuant tard le soir ou encore les week-end et jours fériés. Les tâches impliquent aussi des efforts intenses. De fait, il est normal que les salariés fassent l'objet d'une reconnaissance au niveau salarial !.

Cette crise de l'attractivité du secteur a également été aggravée par de récentes réformes. A commencer

par celle de l'assurance chômage. En effet, la réforme impose désormais six mois de cotisation, contre quatre auparavant pour pouvoir ouvrir des droits à l'allocation chômage. De plus, alors qu'avant la réforme, seules les périodes travaillées durant les six derniers mois étaient comptabilisées, désormais les périodes d'inactivité sont prises en compte pour établir une moyenne sur dix mois. Enfin, les droits sont ouverts pour dix mois, contre six par le passé. Autant de mesures qui pénalisent les saisonniers qui, contraints par la temporalité de leurs activités, voient leur allocation diminuer.

La réforme des retraites prévoit quant à elle que la retraite minimum ne concerne uniquement que les personnes aux carrières complètes. Ce qui, dès lors, exclut les saisonniers, lesquels par la nature même de leurs emplois ont des périodes d'inactivité entre leurs contrats.

« Lancement de la Campagne à Avignon les 7 et 8 juillet 2023. »

Les camarades de la fédération, munis de leur tee-shirt, leur besace et leur bonne humeur, se sont déplacés à Avignon pour grossir les rangs de l'union locale d'Avignon pour rencontrer les nombreux salariés saisonniers.

Malgré une chaleur étouffante, ce fut l'occasion d'échanger avec eux sur leurs droits et pouvoir répondre à leurs questions.

De nombreuses adhésions ont été faites durant ces journées.

CAMPAGNE SAISONNIERS

Les camarades présents ont déambulé dans les rues de la ville afin de toucher tous les salariés issus du commerce et ses services (boutiques, hôtels, cafés et restaurants). L'occasion aussi de discuter avec les salariés précaires du milieu du spectacle.

La campagne « saisonnier » a officiellement été lancée les 7 et 8 juillet 2023 à Avignon (Vaucluse) en présence de Sophie BINET, Secrétaire générale de la CGT, lors du Festival OFF. 📍

Des droits pour les futurs

La dernière ville choisie par la fédération pour accompagner les structures locales CGT fut Poitiers le 27 juillet.

Les camarades ont bravé la pluie pour se rendre devant les portes du FUTUROSCOPE où plus de la moitié des salariés sont saisonniers.

Le syndicat du commerce de Poitiers, également présent à cette initiative en a profité pour sensibiliser les salariés sur les futures élections dans l'entreprise.

D'autres actions de syndicalisation seront programmées dans l'année.

Un vent marin a soufflé sur la campagne des saisonniers !

La campagne fédérale des saisonniers s'est poursuivie en bord de mer à La Rochelle le 13 juillet, où nous avons été accueillis par les camarades de l'Interpo du département. Un barnum a été posé au centre-ville pour accueillir chaleureusement les passants et sensibiliser les jeunes, les travailleuses et travailleurs saisonniers venus pour la période estivale et également pour les festivités des « Francofolies »

Saint-Laurent-du-Var le 19 et Cagnes-sur-Mer le 20 juillet.

Sous une vague de chaleur de la région niçoise, les militants CGT et la Fédération Commerce ont sillonné, les 19 juillet à St Laurent du Var et 20 juillet à Cagnes sur Mer, les plages, les cafés, les restaurants où ils ont été très bien reçus par les salariés en quête de questions. Les livrets faits par la fédération et les goodies ont été pris d'assauts. Cette initiative estivale a été l'occasion également de rencontrer les salariés des EPHAD, des centres de loisirs et des commerces de bord de plages ainsi que le grand centre commercial CAP 300 de Nice.



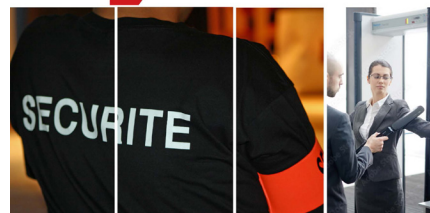
La sécurité, un métier aussi saisonnier !

Durant toutes ces initiatives, nous sommes allées à la rencontre des travailleuses et travailleurs des métiers de la sécurité, très présents sur les plages, centres commerciaux, festival, etc...

A l'aube des Jeux Olympiques et en première ligne depuis des années sans aucune reconnaissance de la part des employeurs et des pouvoirs publics, travailleurs de la Prévention-Sécurité et Sûreté Aéroportuaire, la précarité n'est ni une fatalité ni une normalité, nous devons continuer à nous battre.



J'agis je m'engage



CE QUE LA CGT REVENDIQUE :

Droits sociaux :

- Obligation pour les employeurs de souscrire à des organismes mutualistes couvrant la maladie et l'accident de façon complémentaire ;
- Portabilité des droits pour tous ;
- Possibilité du maintien de la portabilité à tous les demandeurs d'emploi et non pas exclusivement pour ceux qui sont indemnisés ;
- Possibilité pour le salarié d'avoir une complémentaire santé dès le 1^{er} jour travaillé ;
- Maintien au régime général de Sécurité sociale, reporter le basculement dans la CMU.

Contrats de travail et fin de contrats :

- Signature du contrat de travail avant la prise de service ;
- Reconduction automatique ou tacite des contrats saisonniers après la 1^{ère} saison complète et concluante ;
- Respect d'un délai de prévenance de 60 jours en cas de non-reconduction du contrat afin que les salariés saisonniers puissent trouver un autre emploi et ne pas engager de frais préalables,
- Favoriser les contrats longs,
- Rétablissement de la prime de précarité égale au minimum à 10% de la rémunération brute totale versée durant le contrat.

Conditions de travail :

- Mettre en place des plannings permettant une vie de famille et des plages de repos acceptables ;
- Une prime de transport prenant en compte l'éloignement du lieu de travail ;
- Aide au logement ;
- Construction des maisons de saisonniers pour leur assurer un hébergement décent avec un loyer raisonnable ;
- Acquisition des mêmes droits sociaux et conventionnels au prorata temporisé dès la première saison ne complète que les salariés permanents de l'entreprise
- Respect de deux jours de repos hebdomadaires.

Formation :

- Faciliter l'accès à la formation et au bénéfice d'un abondement financier pour la prise en charge des formations par les employeurs et les OPCO ;
- Priorisation d'une recherche individuelle des compétences menée en parallèle de propositions locales potentielles limitant les déplacements vers les zones de «plein emploi» ;
- Mise en place des formations, hors périodes saisonnières, en adéquation avec l'offre.

... en bref...

LE CFN : UN RENDEZ-VOUS SYNDICAL INCONTOURNABLE !

••• Le Comité Fédéral National se déroulera les 12 et 13 décembre 2023 à Montreuil. Moment clé et statutaire de notre vie syndicale collective, il permet de prendre le temps de la réflexion, de l'écoute et de l'échange, et de tracer des perspectives. L'ensemble des syndiqué.es est invité à participer à l'Assemblée Générale de son département, les dates de réunion étant désormais toutes connues. N'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération pour tout renseignement. **Cédric Hafner** •••

AGENDA SYNDICAL 2023 : VERS L'UNITÉ ET L'ACTION

Ce Comité Confédéral National (CCN) de la rentrée était extrêmement attendu en raison des événements marquants qui ont précédé.

Charles Dassonville, secrétaire fédéral

Après l'utilisation de l'article 49.3 pour imposer la réforme des retraites, les 100 jours de tumulte qui n'ont fait qu'accentuer le mécontentement général, et une répression d'une ampleur rarement vue depuis de nombreuses années, nous étions tous en attente d'un processus de mobilisation et de convergence des luttes à l'échelle confédérale, ainsi que de perspectives pour les jours à venir.

Un grand nombre de dates ont ainsi été fixées :

Le 13 septembre : Une action contre les lois «plein emploi» et «France travail», en collaboration avec le CNTPEP.

Le 21 septembre : La Journée Internationale pour la Paix et le désarmement dans le monde.

Le 23 septembre : Une journée d'action en partenariat avec le milieu associatif et les partis politiques pour lutter contre la répression des mouvements sociaux démocratiques et écologiques, demandant la fin du racisme systémique, des violences policières, et la défense de la justice sociale, climatique, féministe et des libertés publiques.

Le 13 octobre : Une Journée Européenne consacrée aux questions des salaires, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des retraites et des services publics.

En plus de ces dates, nous devons également prévoir des journées de soutien à nos camarades dont les




libertés syndicales sont attaquées, telles que celles du 6 septembre pour soutenir le Secrétaire Général de la Fnme, Sébastien Menesplier, convoqué au commissariat de Montmorency (95) dans le cadre d'une enquête liée aux actions menées pendant les luttes contre la réforme des retraites, du 7 septembre pour soutenir la Secrétaire Générale de la CGT, Sophie Binet, convoquée pour répondre à des questions suite à la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur les groupuscules violents en marge des manifestations, et du 8 septembre pour soutenir David Bodin le Secrétaire Général de l'UD des Deux-Sèvres, convoqué devant les tribunaux suite aux manifestations anti-bassines, parmi d'autres actions similaires.

De plus, d'importants enjeux revendicatifs sont à prendre en considération, notamment en ce qui concerne l'industrie avec la Loi Industrie Verte, où nous devons tout mettre en œuvre pour en faire une loi écologique et favorable aux travailleurs, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Le fret ferroviaire est également une préoccupation, car le gouvernement et la SNCF envisagent de le liquider au détriment de filiales. De plus, il y a des enjeux cruciaux concernant l'assurance chômage et les négociations Agirc Arcco, où la CGT doit tout faire pour éviter

une catastrophe pour des millions de personnes. Enfin, la question du pouvoir d'achat, notamment en ce qui concerne les retraites, les salaires, les pensions et les minima sociaux, reste toujours d'actualité.

En parallèle de cet agenda chargé, un point spécifique a été consacré à l'organisation et à la vie syndicale. Suite à toutes ces mobilisations, nous avons constaté une augmentation significative des adhésions, avec près de 35 000 adhésions en ligne en 2023. Il est maintenant essentiel de pérenniser et de structurer cette croissance. Des réunions d'accueil en visioconférence sont organisées chaque semaine pour suivre ces adhésions. Cependant, nous faisons face à un retard régulier et continu, nécessitant de plus en plus de relances pour régulariser la situation.

Un plan de travail a été mis en place dans ce sens, mais il est crucial que les organisations de la CGT s'impliquent également dans cette démarche.

Enfin, il a été décidé de lancer une campagne nationale sur les élections professionnelles du cycle 4, conformément à la volonté de notre Fédération de les confédéraliser. Le CCN a également renouvelé la Commission FNI et la Commission d'Affiliation, avec la participation d'une camarade dans chacune d'entre elles, conformément à nos statuts. 

cinéma

LE PROCÈS GOLDMAN de Cédric Kahn

En salle le 27 septembre



En novembre 1975, débute le deuxième procès de Pierre Goldman, militant d'extrême gauche, condamné en première instance à la réclusion criminelle à perpétuité pour quatre braquages à main armée, dont un ayant entraîné la

mort de deux pharmaciennes. Il clame son innocence dans cette dernière affaire et devient en quelques semaines l'icône de la gauche intellectuelle. Georges Kiejman, jeune avocat, assure sa défense. Mais très vite, leurs rapports se tendent. Goldman, insaisissable et provocateur, risque la peine capitale et rend l'issue du procès incertaine.

Et aussi au cinéma...

À MA GLORIA de Marie Amachoukeli

En salle le 30 août



Cléo a tout juste six ans. Elle aime follement Gloria, sa nounou qui l'élève depuis sa naissance. Mais Gloria doit retourner d'urgence au Cap-Vert, auprès de ses enfants. Avant son départ, Cléo lui demande de tenir une promesse: la revoir au plus vite. Gloria l'invite à venir dans sa famille et sur son île, passer un dernier été ensemble.

lecture

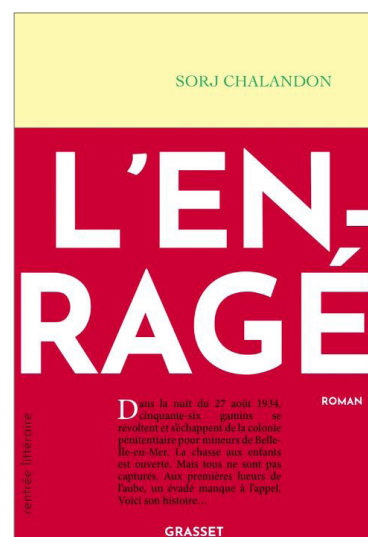
L'enragé

Sorj Chalandon, Grasset. 416 p.

En 1977, alors que je travaillais à Libération, j'ai lu que le Centre d'éducation surveillée de Belle-Île-en-Mer allait être fermé. Ce mot désignait en fait une colonie pénitentiaire pour mineurs. Entre ses hauts murs, où avaient d'abord été détenus des Communistes, ont été « rééduqués » à partir de 1880 les petits voyous des villes, les brigands des campagnes mais aussi des cancre turbulents, des gamins abandonnés et des orphelins. Les plus jeunes avaient 12 ans.

Le soir du 27 août 1934, cinquante-six gamins se sont révoltés et ont fait le mur. Tandis que les fuyards étaient cernés par la mer, les gendarmes offraient une pièce de vingt francs pour chaque enfant capturé. Alors, les braves gens se sont mis en chasse et ont traqué les fugitifs dans les villages, sur les plages, dans les grottes. Tous ont été capturés. Tous ? Non : aux premières lueurs de l'aube, un évadé manquait à l'appel.

Je me suis glissé dans sa peau et c'est son histoire que je raconte. Celle d'un enfant battu qui me ressemble. La métamorphose d'un fauve né sans amour, d'un enragé, obligé de desserrer les poings pour saisir les mains tendues.



Pour la création. Pour celles et ceux qui la font

Depuis 20 ans, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations de la création et leurs talents, pour qu'ils puissent créer en toute liberté.



Audiens

POUR LA CRÉATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

www.audiens.org